

Discours du Président de la Cour suprême à l'audience solennelle d'installation du Président de la Cour d'appel d'Abomey, monsieur Amaté Christian Cyprien Serge ATAYI

Abomey, le 25 juin 2025

Monsieur le Garde des sceaux, Ministre de la justice et de la législation ;

Messieurs les Préfets des départements du Zou, des Collines, du Mono et du Couffo ;

Monsieur le Directeur départemental de la Police Républicaine ;

Monsieur le Maire d'Abomey ;

Mesdames et messieurs les membres de la Cour d'appel d'Abomey;

Messieurs les présidents des tribunaux de première instance de deuxième classe d'Abomey, de Lokossa, d'Aplahoué, de Comè, de Dassa-Zounmè et de Savalou ;

Messieurs les procureurs de la République près lesdits tribunaux ;

Mesdames et messieurs les magistrats ;

Monsieur le Bâtonnier ;

Mesdames et messieurs les huissiers, notaires, commissaires-priseurs,

Honorables invités,

Mesdames et messieurs,

L'audience solennelle qui nous réunit ce matin dans cette salle d'audience de la cour d'appel d'Abomey peut, à certains égards, paraître singulière. Elle n'en demeure pas moins conforme à la légalité républicaine et s'inscrit pleinement dans le cadre des dispositions de l'article 10 de la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, qui prescrit entre autres que le président de la Cour d'appel est installé par le Président de la Cour suprême.

Cette formalité n'est pas anodine : elle est d'ordre substantiel. Sans elle, nul magistrat ne saurait valablement exercer les fonctions

auxquelles il aura été nommé. C'est donc un acte juridique et judiciaire fondamental et de haute portée symbolique que nous posons ce jour.

L'audience solennelle d'installation est une occasion privilégiée de renouvellement de l'engagement du magistrat à rester fidèle à son serment.

Mesdames, Messieurs,

L'originalité de la présente audience réside dans le fait que le magistrat que nous installons aujourd'hui, monsieur Amaté Christian Cyprien Serge ATAYI, se succède à lui-même à la tête de cette cour. Installé une première fois dans ces fonctions le 16 octobre 2024, il sera nommé conseiller à la Cour suprême, suite à sa brillante admission – quatrième au classement – au test d'aptitude aux fonctions de magistrat de la Haute juridiction, processus qui vise à doter désormais la Cour suprême de ressources humaines de qualité, ces élites du corps de la magistrature, du monde universitaire et de la fonction publique.

Installé à ce titre le 12 mai 2025 dans ses fonctions de conseiller à la Cour suprême, il a à peine entamé son stage d'immersion que les autorités judiciaires, usant des dispositions de l'article 12-1, alinéa 3, de la loi n°2025-07 du 24 mars 2025 modifiant le statut des magistrats de la Cour suprême, ont estimé devoir le reconduire à la présidence de la cour d'appel d'Abomey.

Ainsi, par décret n°2025-308 du 28 mai 2025, il a été à nouveau nommé en cette qualité en Conseil des ministres.

Cette nomination, vous l'aurez compris mesdames et messieurs, reste l'expression de la confiance renouvelée du Président de la République, président du Conseil supérieure de la magistrature et de l'ensemble des membres dudit Conseil en ce magistrat de talent

dont la compétence, l'intelligence, la perspicacité et l'intégrité forcent l'admiration.

Il lui est à présent demandé de préparer efficacement sa succession à la tête de la Cour d'appel d'Abomey avant de rendre ses fonctions à la haute Juridiction nationale de cassation. Son récent séjour au sein de cette juridiction, quoique très bref, devra l'y aider.

Notre justice, la justice béninoise, n'a pas vocation à fonctionner pour elle-même. Elle est un service public éminent et comme tel, elle se doit de répondre en temps réel au besoin de justice qu'expriment quotidiennement nos concitoyens devant elle. Elle se doit aujourd'hui plus qu'hier de donner un sens à l'œuvre de justice. Elle doit davantage inspirer confiance car c'est elle qui porte incontestablement l'Etat de droit.

La Cour suprême reste attaché l'appréhension au au partage de ces considérations par tous les magistrats de la République.

La président Christian ATAYI que nous installons ce jour aura eu l'occasion de le constater.

Mesdames et messieurs,

Je m'en voudrais, avant d'aller plus loin dans mes propos, de ne pas exprimer ma gratitude au Chef de l'État, Président de la République, Président du Conseil supérieur de la magistrature, pour avoir rendu possible cette mobilité intelligente des compétences. Les réformes dont fait l'objet de nos jours le secteur judiciaire, et qui mettent fin à des décennies d'immobilisme induisent des changements qualitatifs dans le fonctionnement régulier et harmonieux du secteur.

Celles récentes touchant la Cour suprême contribuent à renforcer l'efficacité de notre justice et à assurer une meilleure synergie entre la haute Juridiction et les juridictions du fond.

Monsieur le Président ATAYI,

C'est la troisième fois, en moins d'une année, que vous êtes solennellement installé dans de hautes fonctions. Loin d'y voir une quelconque instabilité, nous y reconnaissons la récompense de votre dévouement au service de la justice béninoise. Votre rigueur, vos compétences techniques et vos qualités humaines ont été saluées à tous les niveaux.

Votre retour à la tête de cette cour d'appel est la marque d'une reconnaissance institutionnelle. Vous êtes appelé à poursuivre, de manière transitoire comme je l'indiquais tantôt, l'œuvre engagée, en attendant qu'un successeur définitif soit désigné.

Au nom de la Cour suprême et en mon nom personnel, je vous adresse mes chaleureuses félicitations et mes sincères remerciements pour avoir accepté de mettre à nouveau votre expérience au service de cette juridiction.

Votre retour à la Cour suprême interviendra naturellement à l'issue de votre mission. D'ici là, vous pouvez compter sur le soutien plein et entier de la haute Juridiction dans l'accomplissement de votre tâche.

C'est sous le bénéfice de ces observations que je vous déclare, Monsieur Amaté Christian Cyprien Serge ATAYI, installé dans vos fonctions de président de la cour d'appel d'Abomey, et vous renvoie à l'exercice de vos attributions.

Je vous remercie.

Victor Dassi ADOSSOU